



ARRETE N°2021-409
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'EPCC POLE SUPERIEUR
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS – BOULOGNE-BILLANCOURT
(PSPBB)

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, modifié par le décret N°2015-1912 du 29 décembre 2015,

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009, modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015, du Préfet de région portant création de l'EPCC PSPBB,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020,

Vu la délibération n°2017-29 du Conseil d'administration de l'EPCC PSPBB du 26 avril 2017 créant l'emploi de Directeur de l'établissement public PSPBB, à temps complet, « Emploi de catégorie A requérant des qualifications particulières de direction d'un établissement d'enseignement supérieur territorial du spectacle vivant » ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France n°CIGPC—2021-01-3657 exécutoire le 21 janvier 2021 (arrêté n°2021-13),

Vu la délibération n° 2021-21 du conseil d'administration de l'EPCC PSPBB en date du 16 juin 2021 approuvant à la majorité des deux tiers la liste des candidats proposés au Président du Conseil d'administration pour nomination au poste de directeur de l'Etablissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt (PSPBB) et sur laquelle figure Monsieur Claude GEORGEL,

Le Président de l'Etablissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt (PSPBB),

ARRETE

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-legalite.com

Article 1 : Monsieur Claude GEORGEL est nommé directeur de l’Etablissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d’enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Paris le 25 juin 2021,



Notifié à l’intéressé le : 25/06/2021
(signature)

André MONDY
Président

